

PostFinance reste PostFinance

Exposé de Hansruedi Köng

CEO de PostFinance

25 juin 2013

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI

PostFinance hier et aujourd'hui

En devenant demain une société anonyme de droit privé, PostFinance sera en même temps assujettie à la FINMA et recevra ainsi l'autorisation d'exercer en tant que banque. Elle deviendra par là même l'une des plus grandes banques sur le marché grand public suisse.

Nous ne sommes pas nouveaux sur ce marché, mais l'activité de surveillance changera, puisqu'elle sera principalement exercée par la FINMA.

Avec des **fonds de clients** atteignant quelque 114 milliards de francs, nous sommes l'une des banques leaders sur le marché grand public en Suisse. PostFinance compte près de trois millions de clients. Aujourd'hui, un Suisse sur trois est client de PostFinance. Au cours des dernières années, l'évolution a été très dynamique. Depuis le début des années 2000, les fonds de nos clients ont été multipliés par cinq, passant de 24 à 114 milliards de francs. Dans le même temps, nous avons **doublé** nos **effectifs**, qui sont passés de 2000 à 4000 collaborateurs. Et, avec plus de 930 millions de transactions traitées chaque année, PostFinance est le **numéro un sur le marché suisse du trafic des paiements**.

Différenciation

Notre modèle commercial se distingue de celui des autres banques à trois titres. Premièrement, nous n'avons pas le droit de proposer les opérations de crédit classiques (opérations actives). Nous ne pouvons pas utiliser les fonds de clients déposés chez nous pour des crédits ou des hypothèques ni les investir dans l'économie suisse. Deuxièmement, du fait de nos origines, nous nous concentrons sur notre cœur de métier, soit le paiement et l'épargne. PostFinance n'existe que depuis 1997 en tant qu'établissement financier, alors que le trafic de paiements de la Poste existe depuis 1906 déjà. Ce trafic des paiements a donné naissance en 1997 à l'établissement financier PostFinance, et aujourd'hui à la banque PostFinance. Troisièmement, nous nous concentrons sur les clients autonomes et nous nous distinguons, de ce fait, dans les services électroniques tels que l'e-banking et le mobile banking.

L'**autorisation d'exercer en tant que banque** constitue donc le prochain chapitre de l'histoire à succès de PostFinance. A court terme, elle ne se traduira pas par d'importants changements. PostFinance enregistrant aujourd'hui de bons résultats sur le marché, nous ne voyons aucune raison de remanier notre modèle commercial. Cela n'aurait pas de sens. Cependant, le statut de SA et l'autorisation d'exercer en tant que banque simplifient par exemple la coopération avec les partenaires tels que les banques correspondantes à l'étranger. Nous tenons à conserver les coopérations existantes. L'autorisation d'exercer en tant que banque nous permettrait certes de proposer nous-mêmes certains produits en toute autonomie. Mais nous ne le ferons pas dans un premier temps, car les coopérations ont fait leurs preuves. Il en va différemment pour les crédits et les hypothèques : étant donné que le Parlement nous a interdit, même dans la nouvelle législation, de proposer nous-mêmes des crédits, ces coopérations sont maintenues par la force des choses.

Quoi qu'il en soit, nous voulons et nous devons **nous implanter dans de nouveaux domaines**. Les marges dans le domaine de la banque de détail sont sous pression et notre marge d'intérêts a encore diminué. Numéro un sur le marché du trafic des paiements, nous identifions des opportunités dans les mutations du trafic des paiements et dans la numérisation des flux de paiements. Nous devons rester innovants et dynamiques, comme nous l'avons fait en vendant pour la première fois un bien numérique («digital good») dans notre application. Il va sans dire que nous entendons également être dans le peloton de tête s'agissant du portemonnaie électronique («digital wallet»). Parallèlement, nous continuerons de réduire nos coûts et d'améliorer notre performance.

Responsabilité

PostFinance reste PostFinance, même sous le statut de SA, même devenue une banque.

Nous restons une entreprise sûre et digne de confiance. Un changement est à signaler en rapport avec la responsabilité : désormais, les fonds de la clientèle seront garantis en premier lieu par les fonds propres de PostFinance SA. Ceux-ci satisfont l'ensemble des dispositions réglementaires de la Confédération et de la FINMA conformément aux accords de Bâle III. Si cela devait ne pas suffire, les fonds de la clientèle sont assurés d'un côté par la Confédération et de l'autre par la garantie des dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 francs par client (contre-valeur en monnaie étrangère). La garantie «limitée» de l'Etat vaut durant cinq ans ou jusqu'à échéance des placements, suite à quoi la responsabilité sera supportée par les fonds propres et la garantie des dépôts.

Capitalisation de PostFinance SA

La **FINMA** a classé PostFinance dans la **catégorie 2 des banques (opérateurs du marché très importants)**. Nous nous retrouvons ainsi dans la même catégorie que la banque Raiffeisen et que la ZKB. Pour les banques de cette catégorie, la FINMA exige une quote-part des fonds propres de niveau 1 située entre 13,6% et 14,4%. Nous avoisinons, au lancement de la SA, les 19%. Les actifs pondérés en fonction des risques représentent près de 24 milliards de francs, tandis que les fonds propres se chiffrent à 4,7 milliards de francs. Dès le départ, PostFinance SA remplit donc les dispositions strictes relatives aux fonds propres de l'accord de Bâle III et de la nouvelle ordonnance sur les fonds propres, tant du point de vue du montant que de la qualité des fonds propres. En outre, il est prévu de constituer des capitaux au cours des prochaines années afin d'améliorer encore plus la capitalisation.

Objectifs du Conseil fédéral

Les **fonds propres** de quelque 4,7 milliards de francs se composent, en simplifiant, comme suit.

- Capital-actions : 2,0 milliards de francs
- Agio (réserve légale) : 2,7 milliards de francs

Libération du capital-actions (également simplifiée)

- Dépôt en espèces du groupe : 3,2 milliards de francs
- Immobilisations corporelles immeubles : 0,8 milliard de francs
- Immobilisations corporelles participations : 0,3 milliard de francs
- Réévaluations des actifs financiers : 0,3 milliard de francs
- Calcul des plus-values latentes : 0,1 milliard de francs

Les **objectifs financiers** de PostFinance SA s'inspirent de ceux d'usage dans la **branche**. Nous visons un rendement des fonds propres entre 7 et 10% avant impôts. Il s'agit actuellement d'une valeur réaliste sur le marché suisse de la banque de détail. Cela représente, pour des fonds propres de quelque 4,7 milliards de francs, entre 320 et 470 millions de francs.

Je souhaite ajouter ceci concernant notre **politique de placements** : au cours des derniers mois, nous avons, en raison des faibles taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux, constitué auprès de la BNS des liquidités allant jusqu'à 45 milliards de francs, sans intérêts. Il ne s'agit pas là d'un modèle commercial pertinent à long terme. Au cours des prochains mois, PostFinance investira cet argent lentement mais sûrement. Rien n'indique que la suppression de la garantie de l'Etat aura pour effet d'importantes sorties de fonds des clients. C'est une raison pour lesquelles nous recommandons à investir nos liquidités. La **note AA de S&P** en est certain-

nement en partie responsable. Notre politique de placements demeure conservatrice et dans la maîtrise des risques. Et, comme mentionné précédemment, nous conservons beaucoup de liquidités, que nous pourrions investir rapidement si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

Actualités

- Accord fiscal avec les Etats-Unis
- Politique de placement
- Composition de l'équipe de direction

Nous avons escaladé un sommet de 6000 mètres !

Je me réjouis des débuts de la banque PostFinance et serais tenté de dire qu'avec le projet d'envergure SA et l'autorisation d'exercer en tant que banque, nous avons atteint un sommet de 6000 mètres. Le voyage se poursuit.